

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 NOVEMBRE 2019**

**Effectif légal : 19**

**Membres en exercice : 19**

**Membres présents : 13**

**Membres votants : 15**

L'an deux mil dix-neuf, le sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 4 novembre 2019, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTRAND, Maire.

**Présents** : MM. Michel BERTRAND, Hélène ORILLARD, Laurent MONGAILLARD, Jocelyne CLAUDE, Noël QUINANZONI, Corinne MARTIN, Chantal BASTIEN, Danièle CUNY, Régis POIROT, Roger MICHEL, Catherine PLANTIN, Emmanuelle MARGRAITTE, Martine VOINSON.

**Absents excusés** : MM. Élixa THIEBAUT, Adrien OLRV, Patrick VIRY donne pouvoir à Michel BERTRAND, Éric MOUGEL donne pouvoir à Noël QUINANZONI.

**Absents** : MM. Monique REMY, Stéphane RICHARD,

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine PLANTIN

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre a été approuvé.

\*\*\*\*\*

**TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT & EAU : PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS – ANNEE 2020 - DEL N°61/2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants

DECIDE de fixer les tarifs hors taxes de la redevance assainissement et eaux pour les particuliers et professionnels pour l'année 2020, comme suit :

<b>REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020</b>	<b>Consommateur</b>	<b>Abonnement H.T.</b>	<b>Prix au m3 H.T.</b>	<b>Forfait minimum de consommation si « source + réseau communal » ou « source » H.T.</b>
<b>PARTICULIERS</b>	Résidence principale ou secondaire, meublé	46.00 €	0.58 €	30 m <sup>3</sup> . par personne
	Immeuble collectif : par appartement	46.00 €	0.58 €	30 m <sup>3</sup> . par personne
<b>PROFESSIONNELS</b>	Professionnel sédentaire	7.28 €	0.58 €	30 m <sup>3</sup> . par personne
	Hôtel –restaurant	46.00 €	0.58 €	90 m <sup>3</sup> . par chambre
	Centre de vacances	4.75 €	0.58 €	15 m <sup>3</sup> . par place

	Camping	4.75 €	0.58 €	60 m³. par emplacement
<b>REDEVANCE EAU 2020</b>	Le mètre cube H.T.		0.90 €	
	L'abonnement H.T.		85.00 €	

Le forfait minimum de consommation si source ou source + réseau communal pour les résidences principales, secondaires, les immeubles collectifs, est de 30 m3. en moyenne et par habitant de la commune, pris sur la consommation 2000 (compris entre 15 et 40 m3 d'après le décret 67-945 du 24.10.67).

Les bases de calcul retenues, compte tenu des possibilités d'accueil sont les suivantes :

1 meublé : 4 touristes : 4 équivalents habitants, soit 4 x 30 m3.  
1 résidence secondaire : 4 touristes : 4 équivalents habitants, soit 4 x 30 m3.

### **TARIFS BRANCHEMENT EAU ET CHANGEMENT COMPTEUR SUITE A GEL OU DETERIORATION ANNEE 2020- DEL N°62/2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de fixer les tarifs hors taxes des branchements eau et changement de compteur pour l'année 2020, comme suit :

<b>TARIFS BRANCHEMENTS EAU H.T. (TVA 20 %)</b>	<b>2020</b>
<b>Raccordement immeuble neuf si 1 seul local ou logement</b>	310€
<b>Raccordement immeuble neuf si plusieurs locaux ou logements</b>	310€ x coefficient fixé par le règlement
<b>Le ml de tuyau au-delà de 12 m et jusqu'à 2 locaux ou logements</b>	1.90€
<b>Le ml de tuyau au-delà de 12 m et au-delà de 2 locaux ou logements</b>	7.40€
<b>Le ml. de tuyau diamètre supérieur à 63 mm (voté le 25/03/2013)</b>	10.60€
<b>Option compteur hors gel par local ou logement</b>	435€
<b>Remplacement compteur eau DN 15 avec tête</b>	140€
<b>Remplacement compteur eau supérieur à DN 15 avec tête</b>	260€

**PARTICIPATION AU RACCORDEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2020- DEL N°63/2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de fixer les tarifs hors taxes du raccordement au réseau d'assainissement collectif pour l'année 2020, comme suit :

<b>PARTICIPATION BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT</b>	<b>2020</b>
<b>Immeuble neuf avec 1 appartement</b>	2 950.00 €
<b>Immeuble neuf avec 2 appartements</b>	2 950.00 € x 1.8
<b>Immeuble neuf avec 3 appartements</b>	2 950.00 € x 2.5
<b>Immeuble neuf avec 4 appartements</b>	2 950.00 € x 3.1
<b>Appartement supplémentaire</b>	Coefficient de 0.5 en + /appartement
<b>Participation par logement ancien équipé d'un assainissement autonome</b>	895.00 €
<b>Participation par immeuble ancien sans assainissement autonome avec 1 appart</b>	2 950.00 €
<b>Immeuble ancien avec 2 appartements</b>	2 950.00 € x 1.8
<b>Immeuble ancien avec 3 appartements</b>	2 950.00 € x 2.5
<b>Immeuble ancien avec 4 appartements</b>	2 950.00 € x 3.1
<b>Appartement supplémentaire</b>	<i>Coefficient de 0.5 en + /appartement</i>

## TARIFS CAMPING 2020 - DEL N°64/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants par 14 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de fixer les tarifs du camping du Domaine de Longemer pour l'année 2020, ainsi que tous les tarifs annexes, vus avec la commission camping, comme suit :

Prix par nuit	04/01 au 08/02			08/02 au 08/03			08/03 au 10/04		
<b>LOCATIFS</b>	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
Nombre min de nuits en Tente Lodge									
Nombre min de nuits en Bivouac	2			2			2		
Nombre min de nuits en Chalot et Villa	2			7			2		
Tentes Lodge Classique 5P									
Tente Lodge Confort 5P									
Bivouac 2P	36,36	3,64	40 €	40,91	4,09	45 €	36,36	3,64	40 €
Bivouac 2P + 1 enf	40,91	4,09	45 €	45,45	4,55	50 €	40,91	4,09	45 €
Chalot 2P + 2 enf	50,00	5,00	55 €	63,64	6,36	70 €	50,00	5,00	55 €
Chalot 2P + 3 enf	54,55	5,45	60 €	68,18	6,82	75 €	54,55	5,45	60 €
Villa 4/6P	72,73	7,27	80 €	109,09	10,91	120 €	72,73	7,27	80 €
Villa 4/6P PMR	77,27	7,73	85 €	113,64	11,36	125 €	77,27	7,73	85 €
Villa 6/8P	86,36	8,64	95 €	122,73	12,27	135 €	86,36	8,64	95 €

Prix par nuit	10/04 au 13/04			13/04 au 30/04			30/04 au 10/05		
<b>LOCATIFS</b>	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
Nombre min de nuits en Tente Lodge									
Nombre min de nuits en Bivouac	2			2			2		
Nombre min de nuits en Chalot et Villa	4			4			3		
Tentes Lodge Classique 5P									
Tente Lodge Confort 5P									
Bivouac 2P	40,91	4,09	45 €	36,36	3,64	40 €	40,91	4,09	45 €
Bivouac 2P + 1 enf	45,45	4,55	50 €	40,91	4,09	45 €	45,45	4,55	50 €
Chalot 2P + 2 enf	63,64	6,36	70 €	50,00	5,00	55 €	63,64	6,36	70 €
Chalot 2P + 3 enf	68,18	6,82	75 €	54,55	5,45	60 €	68,18	6,82	75 €
Villa 4/6P	86,36	8,64	95 €	72,73	7,27	80 €	86,36	8,64	95 €
Villa 4/6P PMR	90,91	9,09	100 €	77,27	7,73	85 €	90,91	9,09	100 €
Villa 6/8P	100,00	10,00	110 €	86,36	8,64	95 €	100,00	10,00	110 €

Prix par nuit	10/05 au 21/05			21/05 au 24/05			24/05 au 29/05		
<b>LOCATIFS</b>	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
Nombre min de nuits en Tente Lodge	2			2			2		
Nombre min de nuits en Bivouac	2			2			2		
Nombre min de nuits en Chalot et Villa	2			3			2		
Tentes Lodge Classique 5P				63,64	6,36	70€	50,00	5,00	55€
Tente Lodge Confort 5P				68,18	6,82	75€	54,55	5,45	60€
Bivouac 2P	36,36	3,64	40 €	40,91	4,09	45 €	36,36	3,64	40 €
Bivouac 2P + 1 enf	40,91	4,09	45 €	45,45	4,55	50 €	40,91	4,09	45 €
Chalot 2P + 2 enf	50,00	5,00	55 €	63,64	6,36	70 €	50,00	5,00	55 €
Chalot 2P + 3 enf	54,55	5,45	60 €	68,18	6,82	75 €	54,55	5,45	60 €
Villa 4/6P	72,73	7,27	80 €	86,36	8,64	95 €	72,73	7,27	80 €
Villa 4/6P PMR	77,27	7,73	85 €	90,91	9,09	100 €	77,27	7,73	85 €
Villa 6/8P	86,36	8,64	95 €	100,00	10,00	110 €	86,36	8,64	95 €

Prix par nuit	29/05 au 01/06			01/06 au 03/07			03/07 au 11/07		
<b>LOCATIFS</b>	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
Nombre min de nuits en Tente Lodge	3			4			4		
Nombre min de nuits en Bivouac	2			2			2		
Nombre min de nuits en Chalot et Villa	3			4			4		
Tentes Lodge Classique 5P	63,64	6,36	70 €	50,00	5,00	55 €	63,64	6,36	70 €
Tente Lodge Confort 5P	68,18	6,82	75 €	54,55	5,45	60 €	68,18	6,82	75 €
Bivouac 2P	40,91	4,09	45 €	36,36	3,64	40 €	40,91	4,09	45 €
Bivouac 2P + 1 enf	45,45	4,55	50 €	40,91	4,09	45 €	45,45	4,55	50 €
Chalot 2P + 2 enf	63,64	6,36	70 €	50,00	5,00	55 €	63,64	6,36	70 €
Chalot 2P + 3 enf	68,18	6,82	75 €	54,55	5,45	60 €	68,18	6,82	75 €
Villa 4/6P	86,36	8,64	95 €	72,73	7,27	80 €	86,36	8,64	95 €
Villa 4/6P PMR	90,91	9,09	100 €	77,27	7,73	85 €	90,91	9,09	100 €
Villa 6/8P	100,00	10,00	110 €	86,36	8,64	95 €	100,00	10,00	110 €

Prix par nuit	11/07 au 17/07			17/07 au 17/08			17/08 au 30/08		
<b>LOCATIFS</b>	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
Nombre min de nuits en Tente Lodge	7			7			7		
Nombre min de nuits en Bivouac	2			2			2		
Nombre min de nuits en Chalot et Villa	7			7			7		
Tentes Lodge Classique 5P	63,64	6,36	70 €	81,82	8,18	90 €	63,64	6,36	70 €
Tente Lodge Confort 5P	68,18	6,82	75 €	86,36	8,64	95 €	68,18	6,82	75 €
Bivouac 2P	40,91	4,09	45 €	40,91	4,09	45 €	40,91	4,09	45 €
Bivouac 2P + 1 enf	45,45	4,55	50 €	45,45	4,55	50 €	45,45	4,55	50 €
Chalot 2P + 2 enf	63,64	6,36	70 €	81,82	8,18	90 €	63,64	6,36	70 €
Chalot 2P + 3 enf	68,18	6,82	75 €	86,36	8,64	95 €	68,18	6,82	75 €
Villa 4/6P	109,09	10,91	120 €	131,82	13,18	145 €	86,36	8,64	95 €
Villa 4/6P PMR	113,64	11,36	125 €	136,36	13,64	150 €	90,91	9,09	100 €
Villa 6/8P	122,73	12,27	135 €	150,00	15,00	165 €	100,00	10,00	110 €

Prix par nuit	30/08 au 13/09			13/09 au 19/12			19/12 au 03/01		
LOCATIFS	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
	Nombre min de nuits en Tente Lodge	4							
Nombre min de nuits en Bivouac	2			2			2		
Nombre min de nuits en Chalot et Villa	7			2			7		
Tentes Lodge Classique 5P	50,00	5,00	55 €						
Tente Lodge Confort 5P	54,55	5,45	60 €						
Bivouac 2P	36,36	3,64	40 €	36,36	3,64	40 €	40,91	4,09	45 €
Bivouac 2P + 1 enf	40,91	4,09	45 €	40,91	4,09	45 €	45,45	4,55	50 €
Chalot 2P + 2 enf	50,00	5,00	55 €	50,00	5,00	55 €	81,82	8,18	90 €
Chalot 2P + 3 enf	54,55	5,45	60 €	54,55	5,45	60 €	86,36	8,64	95 €
Villa 4/6P	72,73	7,27	80 €	72,73	7,27	80 €	131,82	13,18	145 €
Villa 4/6P PMR	77,27	7,73	85 €	77,27	7,73	85 €	136,36	13,64	150 €
Villa 6/8P	86,36	8,64	95 €	86,36	8,64	95 €	150,00	15,00	165 €

Sur proposition du gestionnaire, il sera prévu d'appliquer des réductions de 5 à 20 % afin d'optimiser le taux d'occupation, à certaines périodes de l'année.	
Early booking 10 %	Pour tout séjour de minimum 7 nuits à partir du 10/04/2020 et réservé avant le 29/02/2020. (Pas cumulable avec d'autres offres)
Offre long séjour 10 %	Pour toute réservation de minimum 21 nuits

EMPLACEMENTS	04/01 au 09/03			09/03 au 03/07			03/07 au 06/07		
	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.			
Forfait 1 à 2 pers.(installation + élect + eau)				16,36	1,64	18 €	20 €	2 €	22 €
Aire de Camping Cars 1 à 2 pers (Ccar + 16A + eau)	16,36	1,64	18 €	12,73	1,27	14 €	16,36	2 €	18 €
Randonneur 1 à 2 pers (sans voiture)	10,00	1,00	11 €	10,00	1,00	11 €	10,00	1 €	11 €
Partenariat ACSI Forfait 1 à 2 pers	12,73	1,27	14 €	12,73	1,27	14 €			
Personne supplémentaire	4,55	0,45	5 €	4,55	0,45	5 €	4,55	0,45	5 €
Enfants de 7 ans à moins de 18 ans	2,73	0,27	3 €	2,73	0,27	3 €	2,73	0,27	3 €
Enfants de moins de 7 ans	gratuit			gratuit			gratuit		
Animal	1,82	0,18	2 €	1,82	0,18	2 €	1,82	0,18	2 €
Véhicule sur emplacement									

EMPLACEMENTS	06/07 au 11/07			11/07 au 17/07			17/07 au 17/08		
							H.T	TVA 10%	T.T.C.
Forfait 1 à 2 pers.(installation + élect + eau)	20 €	2 €	22 €	23,60	2,36	26 €	27,27	2,73	30 €
Aire de Camping Cars 1 à 2 pers (Ccar + 16A + eau)	16,36	2 €	18 €	16,36	2 €	18 €	16,36	2 €	18 €
Randonneur 1 à 2 pers (sans voiture)	10,00	1 €	11 €	10,00	1 €	11 €	10,00	1 €	11 €
Partenariat ACSI Forfait 1 à 2 pers									
Personne supplémentaire	4,55	0,45	5 €	4,55	0,45	5 €	6,36	0,64	7 €
Enfants de 7 ans à moins de 18 ans	2,73	0,27	3 €	2,73	0,27	3 €	4,55	0,45	5 €
Enfants de moins de 7 ans			gratuit			gratuit			gratuit
Animal	1,82	0,18	2 €	1,82	0,18	2 €	1,82	0,18	2 €
Véhicule sur emplacement	2,73	0,27	3 €	2,73	0,27	3 €	2,73	0,27	3 €

EMPLACEMENTS	17/08 au 23/08			23/08 au 13/09			13/09 au 19/12			19/12 au 03/01		
				H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.	H.T	TVA 10%	T.T.C.
Forfait 1 à 2 pers.(installation + élect + eau)	16,36	1,64	18 €	16,36	1,64	18 €	16,36	1,64	18 €			
Aire de Camping Cars 1 à 2 pers (Ccar + 16A + eau)	12,73	1,27	14 €	12,73	1,27	14 €	12,73	1,27	14 €	20,00	2,00	22 €
Randonneur 1 à 2 pers (sans voiture)	10,00	1,00	11 €	10,00	1,00	11 €	10,00	1,00	11 €	10,00	1,00	11 €
Partenariat ACSI Forfait 1 à 2 pers				12,73	1,27	14 €	12,73	1,27	14 €	12,73	1,27	14 €
Personne supplémentaire	4,55	0,45	5 €	4,55	0,45	5 €	4,55	0,45	5 €	4,55	0,45	5 €
Enfants de 7 ans à moins de 18 ans	2,73	0,27	3 €	2,73	0,27	3 €	2,73	0,27	3 €	2,73	0,27	3 €
Enfants de moins de 7 ans			gratuit			gratuit			gratuit			gratuit
Animal	1,82	0,18	2 €	1,82	0,18	2 €	1,82	0,18	2 €	1,82	0,18	2 €
Véhicule sur emplacement	2,73	0,27	3 €									

Sur proposition du gestionnaire, il sera prévu d'appliquer des réductions de 5 à 20 % afin d'optimiser le taux d'occupation, à certaines périodes de l'année.	
Early booking 10 %	Pour tout séjour de minimum 7 nuits à partir du 10/04/2020 et réservé avant le 29/02/2020. (Pas cumulable avec d'autres offres)
Offre long séjour 10 %	Pour toute réservation de minimum 21 nuits
ACSI :	- 1 chien inclus - Pour 7 nuits achetées 1 nuit offerte : 7=6, 14=12, 21=18 (cette réduction est cumulable avec le forfait de 14€) - Pas de réduction ACSI du 03/07 au 22/08 - Le forfait ACSI est valable pour 1 à 2 pers. Les suppléments habituels s'appliquent.
Réservation emplacements et parking camping cars	- Minimum 3 nuits du 06/07 au 13/09

INVENTAIRE	H.T.	TVA 20%	TTC
Assiettes plates	1,67	0,33	2,00 €
Assiettes creuses	1,67	0,33	2,00 €
Assiettes à dessert	1,67	0,33	2,00 €
Bols	1,67	0,33	2,00 €
Verres	0,83	0,17	1,00 €
Tasses	0,83	0,17	1,00 €
Sous-tasses	0,83	0,17	1,00 €
Pichet	2,50	0,50	3,00 €
Saladier	5,00	1,00	6,00 €
Cuillères à soupe	1,67	0,33	2,00 €
Cuillères à café	1,67	0,33	2,00 €
Fourchettes	1,67	0,33	2,00 €
Couteaux	1,67	0,33	2,00 €
Grand couteau	8,33	1,67	10,00 €
Ciseaux	4,17	0,83	5,00 €
Casseroles	16,67	3,33	20,00 €
Poêle	20,83	4,17	25,00 €
Fait-tout	16,67	3,33	20,00 €
Sets de table	2,50	0,50	3,00 €
Tire-bouchon	4,17	0,83	5,00 €
Ecumoire	4,17	0,83	5,00 €
Ouvre-boîte	1,67	0,33	2,00 €
Epluche légumes	1,67	0,33	2,00 €
Louche	4,17	0,83	5,00 €
Spatule	2,50	0,50	3,00 €
Passoire	4,17	0,83	5,00 €
Essoreuse à salade	6,67	1,33	8,00 €
Couverts à salade	4,17	0,83	5,00 €
Range couverts	8,33	1,67	10,00 €
Planche à découper	8,33	1,67	10,00 €
Dessous de plat	2,50	0,50	3,00 €
Corbeille	2,50	0,50	3,00 €

INVENTAIRE	H.T.	TVA 20%	TTC
Poubelle	12,50	2,50	15,00 €
Cuvette en plastique	4,17	0,83	5,00 €
Pelle	4,17	0,83	5,00 €
Balayette	4,17	0,83	5,00 €
Jerricans 10L	8,33	1,67	10,00 €
Balai	8,33	1,67	10,00 €
Brosse	4,17	0,83	5,00 €
Seau	4,17	0,83	5,00 €
Serpillère	4,17	0,83	5,00 €
Penderie	41,67	8,33	50,00 €
Réfrigérateur	166,67	33,33	200,00 €



Desserte	83,33	16,67	100,00 €
Cafetière	16,67	3,33	20,00 €
Micro-ondes	50,00	10,00	60,00 €
Cloche micro-ondes	4,17	0,83	5,00 €
2 Plaques élec ou gaz	33,33	6,67	40,00 €
Table de jardin	166,67	33,33	200,00 €
Chaises de jardin	41,67	8,33	50,00 €
Séchoir à linge	20,83	4,17	25,00 €
Oreillers	8,33	1,67	10,00 €
Petites couvertures	25,00	5,00	30,00 €
Sommier petit lit	66,67	13,33	80,00 €
Matelas petit lit	166,67	33,33	200,00 €
Lit superposé	166,67	33,33	200,00 €
Grande couverture	33,33	6,67	40,00 €
Sommier grand lit	125,00	25,00	150,00 €
Matelas grand lit	250,00	50,00	300,00 €
Table chevet	20,83	4,17	25,00 €
Lampe chevet	8,33	1,67	10,00 €
Transat	41,67	8,33	50,00 €
Tapis	16,67	3,33	20,00 €

## FORFAIT ANNUEL RESIDENTS

	Du 01/01/20 au 31/12/20		
	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.
Non compris : taxe de séjour - électricité	2007,27	200,73	2 208,00 €
Supplément: raccordement eau + évacuations	130,91	13,09	144,00 €
Forfait électricité/jour	voir annexe		

## TARIF RESIDENTS : PERSONNES SUPPLEMENTAIRES

	Du 01/01/2020 au 17/07/2020			Du 17/07/2020 au 17/08/2020			Du 17/08/2020 au 3/01/2021		
	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.
Résidents: personnes suppl	4,55	0,45	5,00 €	6,36	0,64	7,00 €	4,55	0,45	5,00 €
Enfants de 7 ans à moins de 18 ans	gratuit			2,73	0,27	3,00 €	gratuit		
Enfants de moins de 7 ans	gratuit			gratuit			gratuit		

Si vous souhaitez venir uniquement l'été, vous pouvez profiter d'une remise sur maximum 6 mois de l'année. A valider avec la direction au moment de signer ou de renouveler votre contrat.

Remise hivernage :	20%
--------------------	-----

## TARIF GARAGE MORT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		
	H.T.	TVA 10 %	T.T.C.
Tarif par nuit	6,36	0,64	7,00 €

## TARIF GROUPES

*Pour les groupes de plus de 100 personnes (sur une base de 6 personnes par emplacement)*

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		
	H.T	TVA 10%	TTC
Tarif par personne et par nuit	5	0,50	5,50 €

## BIEN ETRE

	Tarif public		
	HT	TVA 20 %	TTC
1 Entrée uniquement jacuzzi	6,67	1,33	8 €
1 Entrée bien être	12,50	2,50	15 €
Forfait 3 entrées bien être	31,67	6,33	38 €
Forfait 10 entrées bien être	100,00	20,00	120 €
Forfait à l'année bien être	291,67	58,33	350 €

## BIEN ETRE

	Tarif Xonrupéens		
	HT	TVA 20 %	TTC
1 Entrée uniquement jacuzzi	5,00	1,00	6 €
1 Entrée bien être	10,00	2,00	12 €
Forfait 3 entrées bien être	26,67	5,33	32 €
Forfait 10 entrées bien être	83,33	16,67	100 €
Forfait à l'année bien être	266,67	53,33	320 €

<b>BIEN ETRE</b>	Tarif partenariats		
	HT	TVA 20 %	TTC
1 Entrée Jacuzzi	5,83	1,17	7 €
1 Entrée bien être	10,83	2,17	13 €
Forfait 3 Entrées bien être	29,17	5,83	35 €
Forfait 10 Entrées bien être	91,67	18,33	110 €

<b>FITNESS</b>	Tarif public		
	HT	TVA 20 %	TTC
Forfait 10 séances	50,00	10,00	60 €
Séance unique	6,67	1,33	8 €
Forfait 10 séances + 1 massage	75,00	15,00	90 €
Abonnement à l'année*	120,83	24,17	145 €
Abonnement à l'année* + 1 massage	145,83	29,17	175 €
* les cours ont lieu le soir, 2 fois / semaine, pendant 31 semaines			
Soit 62 séances du lundi et jeudi de 18 à 19h			

<b>MASSAGES</b>	Tarif public		
	HT	TVA 20 %	TTC
Massage assis (15')	12,5	2,50	15 €
Massage du sportif (45')	37,5	7,50	45 €
Massage relaxant (45')	37,5	7,50	45 €
Massage selon votre humeur (45')	37,5	7,50	45 €
1 massage de 45 min acheté offre un accès à l'espace bien-être			
Massage uniquement sur réservation			

<b>MASSAGES</b>	Tarif Xonrupéens		
	HT	TVA 20 %	TTC
Massage assis (15')	10	2,00	12 €
Massage du sportif (45')	33,33	6,67	40 €
Massage relaxant (45')	33,33	6,67	40 €
Massage selon votre humeur (45')	33,33	6,67	40 €
1 massage de 45 min acheté offre un accès à l'espace bien-être			
Massage uniquement sur réservation			

### **GUIDES ET CARTES**

	HT	TVA 20 %	TTC
Topo Guide Cyclo	7,92	1,58	10,00 €
Guide Rando/VTT	12,50	2,50	15,00 €
Guide Vert Michelin	14,92	2,98	17,90 €
Itinéraires Raquettes	1,25	0,25	1,50 €
Guide Rando Lacs et Cascades	10,42	2,08	12,50 €
Guide du Routard Hautes-Vosges	4,08	0,82	4,90 €
Carte IGN Hohneck-La Bresse	9,75	1,95	11,70 €
Carte IGN Bussang-La Bresse	9,75	1,95	11,70 €

### **LIVRE**

	HT	TVA 5,5 %	TTC
Livre du centenaire	26,54	5,31	28,00 €

### **TIMBRES**

	HT	TVA 0,0 %	TTC
Livret de 8 Timbres	15,00	0,00	15,00 €

## BOISSONS POUR LES SOIREES

<u>Boissons alcoolisées</u>	HT	TVA 20%	TTC
Bière Kro	2,08	0,42	2,5€
Bière Kriek	2,5	0,5	3€
Bière Desperados	2,92	0,58	3,5€
Crémant (verre)	2,5	0,5	3€
Bouteille de vin	8,33	1,67	10€
Kir (verre)	2,08	0,42	2,5€
<u>Boissons non alcoolisées et encas</u>	HT	TVA 10%	TTC
Perrier	2,73	0,27	3€
Coca, Orangina	2,27	0,23	2,5€
Jus de fruits	1,82	0,18	2€
Eau plate	1,36	0,14	1,5€
Eau pétillante	1,82	0,18	2€
Café	1,36	0,14	1,5€
Thé	1,82	0,18	2€
Twix, Kit Kat	1,36	0,14	1,5€
Quiche, Cake	2,27	0,23	2,5€

## BOULANGERIE

	HT	TVA 5,5 %	TTC
Baguette	0,95	0,05	1,00 €
Croissant	0,95	0,05	1,00 €
Pain au chocolat	0,95	0,05	1,00 €

## WIFI

	HT	TVA 20 %	TTC
1 Heure	4,17	0,83	5,00 €
2 Heures	6,67	1,33	8,00 €
3 Heures	9,17	1,83	11,00 €
2 jours	10,83	2,17	13,00 €
4 jours	15,83	3,17	19,00 €
7 jours	19,17	3,83	23,00 €
14 jours	27,50	5,50	33,00 €
1 mois	35,00	7,00	42,00 €
3 mois	70,83	14,17	85,00 €
6 mois	99,17	19,83	119,00 €
1 an	150,00	30,00	180,00 €

## AUTRES SERVICES

	HT	TVA 20 %	TTC
Parure drap 1 pers	5,00	1,00	6,00 €
Parure draps 2 pers	6,67	1,33	8,00 €
Sac bois de chauffage	4,17	0,83	5,00 €
Jeton lavage	3,33	0,67	4,00 €
Jeton séchage	3,33	0,67	4,00 €
Dosette lessive	0,83	0,17	1,00 €

## CAUTIONS

Emplacement résident	300 €
Bivouacs	100 €
Chalots et Lodges	200 €
HLL	300 €
Barbecue	50 €
Pack Canoës	150 €
Radiateur	50 €
Adaptateur	20 €
Enrouleur	50 €
Câble TNT	50 €
Prêt de Jeux	20 €
Kit Bébé	50 €

Clé local vélos	50 €
Boîte à outils vélos	50 €

## SERVICES

	HT	TVA 20%	TTC
Forfait ménage bivouac	16,67	3,33	20 €
Forfait ménage locatifs	33,3	6,66	40 €
Forfait ménage HLL	50	10,00	60 €
Service camping-car (clients extérieurs)	4,17	0,83	5 €
Accès douches (clients extérieurs)	2,50	0,5	3 €
*Assurance annulation forfait Empl.	18 €		
*Taxe de séjour /nuit / pers.+18ans	0,60 €		

\*Taxe de séjour et assurance annulation non soumises à TVA

## Participation annuelle à l'électricité des résidents du 17 octobre 2018 au 25 septembre 2019

	HT	TVA 20 %	TTC
Empl No 153	92,00 €	18,40 €	110,40 €
Empl No 123	90,00 €	18,00 €	108,00 €
Empl No 156	20,00 €	4,00 €	24,00 €
Empl No 159	60,00 €	12,00 €	72,00 €
Empl No 119	98,00 €	19,60 €	117,60 €
Empl No 158	36,00 €	7,20 €	43,20 €
Empl No 160	37,00 €	7,40 €	44,40 €
Empl No 144	65,00 €	13,00 €	78,00 €
Empl No 118	74,00 €	14,80 €	88,80 €
Empl No 157	13,00 €	2,60 €	15,60 €
Empl No 117	29,00 €	5,80 €	34,80 €
Empl No 164	127,00 €	25,40 €	152,40 €

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES** **- DEL N°65/2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

La Communauté de Communes des Hautes Vosges, par délibérations en date du 18 septembre 2019, a décidé de modifier ses statuts en vue de prendre

- la compétence facultative « Animation de l'Espace Santé du Pays et Éducation thérapeutique du patient » (délibération 106/2019)
- la compétence optionnelle « Maison de services au public » (délibération 107/2019)
- la compétence facultative « Adhésion du PETR à la Mission Locale de Remiremont et de ses Vallées en lieu et place de ses EPCI membres » (délibération 108/2019)
- la compétence facultative « Création et gestion des pistes cyclables en site propre et voies vertes et opérations contribuant à leur promotion sur le territoire » (délibération 109/2019)
- la compétence facultative « Création et gestion d'une fourrière automobile » (délibération 110/2019)

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient aux communes membres de se prononcer sur les modifications statutaires projetées.

Le conseil municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération de la Communauté de communes n°106/2019 portant modification statutaire : compétence facultative « Animation de l'Espace Santé du Pays et Education thérapeutique du patient »

Vu la délibération de la communauté de communes n°107/2019 portant modification statutaire : compétence optionnelle « Maisons de services au public »

Vu la délibération de la communauté de communes n°108/2019 portant modification statutaire : compétence facultative « Adhésion du PETR à la Mission Locale de Remiremont et de ses Vallées en lieu et place de ses EPCI membres »

Vu la délibération de la communauté de communes n°109/2019 portant modification statutaire : compétence facultative « Création et gestion des pistes cyclables en site propre et voies vertes et opérations contribuant à leur promotion sur le territoire »

Vu la délibération de la communauté de communes n°110/2019 portant modification statutaire compétence facultative « Création et gestion d'une fourrière automobile »

Vu le courrier du Président de la communauté de communes du 26 septembre 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants par 10 voix pour et 5 abstention,

**DÉCIDE DE DONNER SON ACCORD** pour les modifications des statuts de la Communauté de Communes des Hautes Vosges telles que présentées dans les délibérations visées ci-dessus.



#### **DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET COMMUNAL- DEL N°66/2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**Décide** le transfert des crédits suivants :

Section fonctionnement

- Dépenses - compte 66111 +450 euros
- Dépenses – compte 6745 - 450 euros

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 5 – BUDGET COMMUNAL- DEL N°67/2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**Décide** le transfert des crédits suivants :

Section Investissement

- Dépenses - compte 2031 + 37 671 euros
- Dépenses - compte 2315 - 12 000 euros
- Recettes - compte 10222 +25 671 euros

#### **DECISION MODIFICATIVE N° 6 – BUDGET COMMUNAL- DEL N°68/2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**Décide** le transfert des crédits suivants :

Section Fonctionnement

- Dépenses - compte 6236 + 5640 euros
- Recettes - compte 7088 + 2400 euros
- Dépenses - compte 6226 - 3240 euros

#### **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CAMPING- DEL N° 69/2019**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**Décide** le transfert des crédits suivants :

Section Fonctionnement

- Dépenses - compte 6411 + 9000 euros
- Dépenses - compte 61528 - 3000euros
- Dépenses - compte 6236 - 3000 euros

- Dépenses - compte 6226 - 3000 euros

***Monsieur Patrick VIRY arrive à 21 H. 30 et prend part au vote***

### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE - DEL N°70/2019**

Pour le financement de besoins ponctuels de trésorerie, il est proposé de renouveler l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**Autorise** Monsieur le Maire de Xonrupt-Longemer à ouvrir auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Strasbourg, une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à **250 000 euros** dont les conditions sont les suivantes :

**Taux :** EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0.70 point.

**Intérêts :** calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil.

**Commission :** commission d'engagement de 0.10 % sur le montant autorisé, soit 250 € payables à la signature du contrat.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

### **CREATION D'UN BUDGET UNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT- DEL N°71/2019**

La commune ayant une population inférieure à 3000 habitants, il est possible de gérer en un budget unique les services eau et assainissement.

En conséquence, il est décidé de clôturer le budget assainissement au 31 décembre 2019. L'intégralité du passif et de l'actif du budget assainissement seront repris dans le budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**Autorise** Monsieur le Maire de Xonrupt-Longemer de clôturer le budget assainissement au 31/12/2019 et de reprendre l'intégralité du passif et de l'actif de ce budget dans le budget de l'eau

**De créer** un budget unique eau et assainissement au 01/01/2020

### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES DES VOSGES – ADHESION AUX GROUPEMENTS DE COMMANDES- DEL N°72/2019**

Depuis plusieurs années, l'Association des maires et présidents de communautés des Vosges (AMV 88) réalise pour le compte de ses adhérents, des marchés publics et permet ainsi d'alléger les démarches administratives imposées par le code de la commande publique.

Auparavant, la procédure se faisait dans le cadre d'une centrale d'achat, ce qui n'est plus possible en raison de l'évolution réglementaire.

C'est pourquoi, l'AMV 88 a décidé de mettre en place des groupements de commandes. En adhérant, l'envoi des commandes se fait directement auprès du prestataire retenu par l'AMV 88, sans avoir à assurer le formalisme du code de la commande publique.

Comme auparavant, il suffira d'adresser le formulaire de « bon de commande » au prestataire.

Plusieurs groupements de commandes sont prévus afin de nous permettre d'adhérer uniquement à ceux qui proposent des produits qui nous intéressent (marchés de fournitures).

En revanche, il ne sera plus possible de conclure des marchés, par nous-mêmes, pour ceux que nous confions à l'AMV 88.

De fait, il vous est proposé d'adhérer au(x) groupement(s) de commandes pour le(s) produit(s) suivant(s) :

- Produits d'entretien
- Sacs poubelles
- Ramettes papier - enveloppes - classement

En fonction de l'évolution des groupements de commandes, je vous proposerai d'adhérer pour d'autres fournitures qui pourraient nous intéresser.

Afin de sécuriser ce service, il est nécessaire d'établir une convention de groupement de commandes entre l'AMV 88 et l'ensemble des adhérents et partenaires. Celle-ci est conclue pour une durée initiale de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 après validation, et pourra être prolongée par le comité de pilotage afin d'éviter des démarches administratives supplémentaires.

Un modèle de cette convention est joint à cette délibération pour que vous ayez une parfaite connaissance de ce nouveau dispositif. Le contenu de cette convention restera le même, les noms des structures adhérentes seront ajoutés, ainsi que les fournitures concernées pour valider la participation de la commune.

Vous pourrez, également, à tout moment, adhérer ou vous retirer, des groupements de commandes de l'AMV 88.

En effet, pour une bonne gestion administrative communale et après délibération, le Conseil municipal décide d'accorder à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant l'adhésion, le retrait des groupements de commandes de l'AMV 88 et l'ensemble des actes nécessaires à sa gestion ;
- exécuter et régler les marchés conclus dans le cadre du ou des groupements de commandes, ainsi que tous les actes nécessaires dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des votants par 14 voix pour et 1 abstention,

1. **Approuve** le projet de convention de groupements avec l'AMV 88, annexé à la présente délibération.
2. **Autorise** le Maire à signer les conventions nécessaires pour pouvoir bénéficier des groupements de commandes de l'AMV 88 ainsi que les actes nécessaires et signer par la suite pour d'autres en fonction de l'évolution des besoins.

## **TARIFS SECOURS SUR PISTES HIVER 2019/2020- DEL N°73/2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs des interventions des frais de secours sur pistes de ski de la saison hivernale 2019 – 2020.

.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DECIDE de fixer les tarifs pour la saison 2019-2020, comme suit :

***Ci-dessous, les tarifs de l'hiver 2018-2019 inchangés depuis 2011***

- **Front de neige et petits soins accompagnant : 36 euros**

Le forfait petits soins concerne uniquement les interventions proches du poste, dans la mesure où le bénéficiaire peut se rendre au poste par ses propres moyens.

- **Zone rapprochée : 152 euros par intervention**

Cette zone comprend le circuit de ski de fond, du chemin des 17 kms, les pistes de ski alpin du Poli, du Collet et de Retournemer.

- **Zone éloignée : 274 euros par intervention**

Cette zone est constituée par les pistes de ski de fond sur le massif de Saint-Jacques, Grouvelin et les 3 Fours et d'une manière générale en dehors des pistes balisées et entretenues par la Commune.

- **Zone exceptionnelle : 540 euros par intervention**

Secours effectués en dehors des zones rapprochées ou éloignées. Secteur de liaison entre les centres de ski de fond.

**CONVENTIONS AVEC LES AMBULANCIERS HIVER 2019/2020- DEL N°74/2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour la saison à venir, les conventions relatives aux prestations de transports sanitaires et terrestres avec les ambulanciers BALLAND/GERMAIN et FEVE/SENIURA qui interviennent depuis plusieurs années sur les différents centres de ski alpin et de fond de la commune. Ces conventions prévoient les droits et obligations de chacune des parties, les règles à respecter ainsi que les tarifs applicables par les ambulanciers concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

**AUTORISE** le Maire à signer lesdites conventions à intervenir, avec les ambulanciers BALLAND/GERMAIN et FEVE/SENIURA pour l'année 2019-2020, et toutes les pièces y afférent.

**TARIFS transmis par BALLAND/GERMAIN pour l'hiver 2019/2020**

	Station du Poli ou Centre de ski de fond	Station du Collet	Station des 3 Fours
Hôpital GERARDMER	185.00 €	295.00€	295.00 €
Hôpital SAINT-DIE	295.00 €	365.00 €	365.00 €
Hôpital REMIREMONT	295.00€	365.00 €	365.00 €

**TARIFS transmis par FEVE /SENIURA pour l'hiver 2019/2020**

	Station du Poli ou Centre de ski de fond	Station du Collet	Station des 3 Fours
Hôpital GERARDMER	172.00 €	192.00€	192.00€

Hôpital SAINT-DIE	255.00€	265.00€	265.00€
Hôpital REMIREMONT	255.00€	265.00€	265.00€

### **TARIFS SKI DE FOND 2019/2020- DEL N°75/2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la grille tarifaire proposée par le SIVU Tourisme des Hautes Vosges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de fixer les tarifs de l'hiver 2019/2020 comme suit :

CONFIRME la mise en place d'un tarif licencié, avec accès gratuit pour les enfants licenciés, ainsi que la gratuité sur le domaine skiable de la commune, aux Xonrupéens et aux Géromois pouvant justifier de leur domicile ou de leur résidence sur XONRUPT et GERARDMER.

	SAISON 2019/2020			Réciprocité
	Adulte	Enfant Moins 16 ans	Licencié adulte	
JOURNEE XONRUPT	<b>6.60</b>	<b>3.50</b>	/	
JOURNEE FAMILLE XONRUPT	<b>5.20</b>	<b>2.70</b>	/	
JOURNEE GROUPE XONRUPT	<b>4.70</b>	/	/	
JOURNEE 3 SITES	<b>6.90</b>	<b>3.50</b>	<b>4.80</b>	GERARDMER LA BRESSE
CARTE SAISON MASSIF VOSGES	<b>75.00</b>	<b>39.00</b>		TOUS LES SITES DU MASSIF DES VOSGES
HEBDOMADAIRE XONRUPT	<b>29.00</b>	<b>13.00</b>	/	GERARDMER LA BRESSE

Assurance	H.T.	TVA 7 %	T.T.C.
	0.93	0.07	1.00 €

### **FIXATION DES TARIFS LIES A LA STATION DE SKI DU POLI HIVER 2019/2020- DEL N°76/2019**

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants de la station du Poli pour l'hiver 2019/2020

- Remontées mécaniques (adulte, enfant, ½ journée, journée...)
- Boissons et repas au snack ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DECIDE de fixer les tarifs relatifs à la station du Poli pour l'hiver 2019/2020.

<b>TARIFS REMONTEES MECANIQUES</b>	<b>Journée</b>
	<b>2019/2020</b>
<b>Adulte</b>	15.00€
<b>Enfant - de 16 ans &amp; Adulte famille</b>	11.00€
<b>Xonrupéens &amp; Enfant famille*</b>	9.00€

**Gratuité pour les enfants de – de 6 ans**

<b>AUTRES FORFAITS</b>	<b>2019/2020</b>
<b>Ski-pass découverte hautes-Vosges adulte : 6 jours **</b>	70.00€
<b>Ski-pass découverte hautes-Vosges enfant : 6 jours **</b>	55.00€
<b>Ticket 1 remontée</b>	1.50€
<b>Assurance</b>	2.50€
<b>Réduction de 3 € sur présentation d'un chèque-ski et de la carte ZAP</b>	

\* A partir de 4 personnes – maximum 2 adultes (offre non cumulables avec d'autres réductions ou promotions)

\*\* Forfait 6 jours donne droit, pendant la durée de validité du forfait à 1 journée ski alpin dans une station du massif des Vosges ou 1 journée ski de fond dans une autre station partenaire (La Bresse-Lispach, Les Bas Rupts - Gérardmer, Le Poli - Xonrupt-Longemer, La Schlucht - Le Valtin, Les 3 Fours - Le Markstein, Le Lac Blanc.)

<b>TARIFS SNACK HIVER 2019/2020</b>	<b>H.T.</b>	<b>TVA 10 %</b>	<b>TTC</b>
<b>Croque-monsieur</b>	3.64	0.36	4.00
<b>Tarte 3 fromages</b>	3.64	0.36	4.00
<b>Pizza ou flam</b>	3.64	0.36	4.00
<b>Gaufre nature ou au sucre</b>	2.27	0.23	2.50
<b>Gaufre nutella</b>	2.73	0.27	3.00
<b>Crêpe nature ou au sucre</b>	1.82	0.18	2.00
<b>Crêpe nutella</b>	2.27	0.23	2.50

<b>Steak haché/frites</b>	5.45	0.55	6.00
<b>HOT-DOG</b>	3.64	0.36	4.00
<b>KNACK / FRITES</b>	3.64	0.36	4.00
<b>JAMBON / FRITES</b>	3.64	0.36	4.00
<b>Portion de frites</b>	2.27	0.23	2.50
<b>Sandwich jambon</b>	3.64	0.36	4.00
<b>Sandwich composé américain</b>	5.45	0.55	6.00
<b>Barre chocolatée</b>	1.36	0.14	1.50
<b>Pom'pote</b>	1.36	0.14	1.50
<b>Eau plate 50 cl</b>	1.36	0.14	1.50
<b>Eau gazeuse 50 cl</b>	1.36	0.14	1.50
<b>Jus de fruits 33 cl</b>	2.27	0.23	2.50
<b>Coca 33 cl</b>	2.27	0.23	2.50
<b>Sprite 33 cl</b>	2.27	0.23	2.50
<b>Ice tea / fanta</b>	2.27	0.23	2.50
<b>Café</b>	1.36	0.14	1.50
<b>Grand café</b>	2.00	0.20	2.20
<b>Chocolat</b>	2.00	0.20	2.20
<b>Thé ou tisane</b>	1.82	0.18	2.00

	H.T.	TVA 20 %	TTC
<b>Bière</b>	2.08	0.42	2.50
<b>Vin chaud</b>	2.08	0.42	2.50

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Remerciement du Maire aux conseillers municipaux pour leur participation à la réussite du centenaire de la commune.

La séance est levée à 22 h.00

